

Bulletin octobre 2014

Trois "affaires" récentes, dont deux se sont soldées par des décisions de cessation d'activité et l'envoi de courriers à la CCA et à une CRA ont marqué le début de cette nouvelle saison. Il s'agit d'arbitres rétrogradés de panel et d'un arbitre mécontent d'une Commission de Discipline.

Il n'est nullement dans notre esprit de contester ou critiquer ces décisions. Les Commissions en cause, composées de personnalités qualifiées, sont souveraines dans leurs décisions et jugements.

Mais de grâce, communiquez, expliquez, vos arbitres ne sont pas des pions, ils pourront accepter plus facilement vos décisions.

Notre corps arbitral n'est pas si nombreux que l'on puisse se permettre de se séparer de certains.

Et avec la quantité, la qualité viendra, nos formateurs savent faire.

Pour notre part, à l'ANAVB nous communiquons, sur les moyens d'éviter le stress, de l'éliminer ou de s'en prémunir, sur les moyens de prévoir et gérer les tensions qui peuvent survenir lors des missions d'arbitrage qui nous sont confiées. Nous avons eu l'occasion de présenter notre travail à deux CRA. Le résultat a été encore plus satisfaisant que ce que nous espérions, les Collègues nous ont félicité des informations, conseils et autres solutions apportées ou proposées.

Toutes les CRA ont été informées de nos recherches, travaux et résultats.

Si vous souhaitez pouvoir en bénéficier dans votre région, il vous appartient d'en parler autour de vous et surtout aux Présidents de CRA qui prendront contact avec nous via les Présidences de Ligues.

Nous sommes disposés à nous déplacer dans toutes les Régions qui nous le demanderont. Une seule précision, cette proposition ne concerne que ceux qui ont une connaissance parfaite des "Lois du jeu".

Mais il est évident que pour arbitrer sereinement, ces lois, il convient de les connaître.

Bons arbitrages à tous.